

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

AMENDEMENT

N ° I-CF642

présenté par

Mme Cloarec-Le Nabour, M. Le Bohec, M. Vignal, Mme Mauborgne, Mme Errante,
M. Marilossian, Mme Hérin, Mme Khedher, Mme Khattabi, Mme Brugnera, Mme Genetet et
Mme Gomez-Bassac

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 23, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.